

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 2
Date de la convocation :
21 novembre 2023
Date d'affichage :
21 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Nadine LEGENDRE) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER, absent excusé (représenté par Catherine RAMEAU) - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN, absent excusé (pouvoir à Guy GUENIFFEY) – Michel CODRAN –
Absents excusés : Christophe GENTIL – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU -
Absents : Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

VALIDATION DU PRINCIPE DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE SUR LA COMMUNE DE GUILLON TERRE PLAINE

Madame Sylvie CHARPIGNON et Monsieur Xavier COURTOIS ne prennent pas part au débat et au vote. Le pouvoir de Monsieur Pierre NOIROT n'est pas pris en compte pour cette délibération.

Les professionnels de santé installés à la Maison de santé pluridisciplinaire de Terre Plaine (M.S.P.) ont contacté la collectivité fin mai 2023 pour présenter un projet de création d'un cabinet de kinésithérapeutes.

La réalisation d'une étude de faisabilité a été confiée au cabinet JP MASSONNET afin d'étudier diverses possibilités d'extension / restructuration de cette maison de santé.

La commune de Guillon Terre Plaine, propriétaire d'une grange adossée à la M.S.P., a proposé que celle-ci soit incluse à l'étude pour une éventuelle extension.

L'étude dresse des problématiques fonctionnelles : difficultés de stationnement, problématique d'accessibilité côté rue, disponibilité de la place PMR, « crise du logement » pour les professionnels en place (partage des bureaux ne permettant pas d'étendre leurs jours de présence ou d'accueillir de nouveaux professionnels), espaces administratifs et réunions mutualisés avec les salles d'attente = problème de place et de confidentialité, absence de locaux pour le personnel, problème de confidentialité des locaux médicaux, problèmes électriques et téléphoniques.

Les besoins seraient les suivants : permettre l'installation d'un cabinet de Kinésithérapeutes (avec plateau technique, box, salle d'activités), accueillir un confrère médecin, un dentiste, répondre aux problématiques fonctionnelles, permettre une réorganisation des locaux.

L'actuelle maison de santé a été inaugurée en 2008. On a pu constater une évolution des pratiques en matière de santé et donc une évolution des besoins pour la pratique de chaque exercice depuis 15 ans.

Trois hypothèses ont été étudiées :

1. Restructuration et extension dans la grange (surface finale de 579 m²- coût 1 557 500 € TTC)
2. Construction d'un nouveau bâtiment passif (surface finale 948 m² + parking 875 m² - coût 4 221 484 € TTC)
3. Restructuration + extension dans la grange + construction extension sur terrain de la grange (surface finale de 625 m² - coût 1 839 995 € TTC).

Ces trois hypothèses ont été présentées lors de la commission « élargie » mutualisation - santé du 15 novembre 2023 à laquelle 23 élus ont participé ainsi que les 4 professionnels de santé (2 déjà présents à la M.S.P. et 2 ayant un projet d'installation).

Les hypothèses 1 et 3 ne répondent que partiellement aux enjeux puisque les aspects stationnement et accessibilité ne peuvent pas être améliorés du fait de la localisation de la M.S.P. actuelle. La superficie finale ne permet pas au cabinet de kinésithérapeutes de s'installer en suivant leur projet d'activités et les professionnels déjà en place resteraient sur une surface quasi équivalente ne permettant pas de résoudre les problèmes actuels ni d'accueillir de nouveaux praticiens.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Ces deux solutions ne semblent pas envisageables et les nouveaux professionnels ne souhaitent pas s'engager sur les projets si l'une des hypothèses retenue est la 1 ou la 3. Il est important de noter que l'engagement écrit des professionnels est obligatoire pour l'obtention de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

Afin de soutenir la dynamique impulsée par cette équipe de professionnels de santé, la commission Mutualisation Santé a fait le choix, à l'unanimité, de soutenir le projet des professionnels de santé et de poursuivre le projet de restructuration avec installation de nouveaux professionnels dans des locaux neufs, soit l'hypothèse 2 de l'étude.

Ceci marque notre volonté politique en matière de santé. Créer un pôle fort, attractif et moderne avec de vraies possibilités d'exercice commun et qui s'appuie sur une équipe pour se développer, en offrant ainsi les moyens aux professionnels de santé de recruter d'autres confrères en élargissant leur cercle professionnel. La collectivité a la chance d'avoir des médecins acteurs qui lui demandent de les accompagner et de les soutenir dans leur démarche de développement d'un pôle de santé. Ils réfléchissent déjà à un aménagement et à un rayonnement à l'échelle du territoire

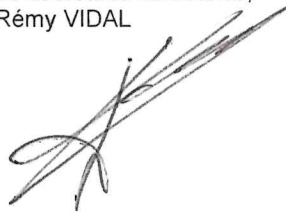
Les prochaines étapes seront la présentation du projet à l'Agence Régionale de Santé puis la rencontre des financeurs (Etat, Département, Région, PETR pour les fonds européens).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 39 voix POUR, 2 abstentions (Michel CODRAN, Florian FRAYER),

VALIDE le principe de la construction d'une nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Guillon Terre Plaine.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Vice-Président,
Stéphane MOREL

